



CALENDRIER ET THEMES DE TRAVAIL

DE L'EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Réunions

- Vendredi 7 Septembre 2018
- Vendredi 9 Novembre 2018 (intervenants et responsables de formations)
- Vendredi 25 Janvier 2019
- Vendredi 29 Mars 2019
- Vendredi 21 Juin 2019 – Réunion plénière

Les réunions ont pour objectifs d'amener les professionnels des clubs,

- À mettre en œuvre,
- À modifier,
- À proposer les actions de la Commission Technique.

Thèmes de travail de la saison 2018-2019 :

- Projet Potentiels (détection, suivi, entraînement des potentiels isolés).
- Animation de l'onglet Commission Technique du site web CD44.
- Développement et Animation des formations accompagnateur d'équipe.

Groupement Sportif :

CARNET DE BORD – CLUB EMPLOYEUR - Saison 2018-2019

Nom de votre salarié mis à disposition :

CALENDRIER DES ACTIONS NECESSITANT L'INTERVENTION DES ASA Fiche à retourner au Comité avec la Convention

Choix (*)	Dates	Actions	Temps
	15 Décembre 2018	Encadrement plateaux Poussins	4 heures
	02 au 04 Janvier 2019	Encadrement Camp Inter-Comité	<input type="checkbox"/> 3 Jours
	11 au 15 Février 2019	Encadrement Formation « Animateurs »	<input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> Journée <input type="checkbox"/> semaine
	18 au 20 Février 2019	Encadrement du Camp Inter Comité	3 Jours
	8 au 12 Avril 2019	Encadrement Formation « Initiateurs »	<input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> Journée <input type="checkbox"/> Semaine
	Avril 2019	Encadrement détection 2006 – U12 Sur plusieurs ½ journées	<input type="checkbox"/> ½ journée
	Vacances Avril 2019	Encadrement Stage des « potentiels » sur une journée	8 heures
	Mai 2019	Encadrement du regroupement de détection de la Ligue 04	<input type="checkbox"/> ½ journée
	Juin 2019	Participation aux Jurys de l'examen d'Initiateur	
ACTIONS DE DEVELOPPEMENT			
	<u>PARTICIPATION AUX ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU CD 44</u> Ces actions seront proposées quelques semaines avant leur mise en œuvre (partenariat CDOS – Conseil Général – UGSEL – FFBB...)		
FORMATIONS MODULAIRES DU CD44			
	Animateur Club de secteur		10 X 3 heures
	Initiateur Modulaire		12 X 3 heures
	REUNION ETD		5 ½ journées

(*) Cochez les cases selon vos choix

MODALITES

L'intervenant doit être titulaire suivant les actions, d'un Brevet d'état, BP, DE ou d'un diplôme permettant l'encadrement de nos actions.

Certaines actions nécessitent la prise en charge de véhicules (minibus, transport de matériel). Le salarié doit être titulaire d'un permis B valide et reste sous la responsabilité de son employeur lors des déplacements et de l'utilisation de son véhicule personnel.

Procédure de fonctionnement :

La Commission Technique sollicite les clubs employeurs en présentant une liste d'actions. Par retour de courrier, les clubs proposent les services de leurs animateurs en retournant la fiche d'actions ci-dessus.

Au terme de l'action, les clubs font parvenir une facture comportant la nature de l'action, le nombre d'heures (déterminé au préalable) et les frais kilométriques engagés par le salarié. A réception et avant paiement, une vérification est effectuée par le CTF coordinateur et la comptabilité du Comité 44.

Les actions d'encadrement de la Sélection Départementale ainsi que d'intervention sur les formations de secteurs ou modulaires seront indemnisées à la fin de la saison sportive.

FORMATIONS DE SECTEUR ANIMATEURS CLUB INITIATEURS MODULAIRES ET EJ MODULAIRE

Animateur Club de Secteur (10x3 heures) :

Dans le cadre des formations d'entraîneurs, le Comité 44, en s'appuyant sur les clubs partenaires propose des formations dites de secteur.

Le formateur sous la responsabilité du CTF coordinateur doit être titulaire d'un Brevet d'état. Il a pour mission de mettre en place et d'animer une formation respectant le référentiel de la Direction Technique Nationale.

Initiateur Modulaire (12x3 heures) :

Le formateur est le CTF, celui-ci délègue au salarié Brevet d'Etat d'un club employeur des modules précis du référentiel Initiateur.

Les actions de formations seront indemnisées aux clubs partenaires en fonction du référentiel FFBB. Un nombre d'heures de préparation et de fonctionnement sera déterminé par le CTF coordinateur pour chaque formation.

Les réunions de préparation (3 1/2 journées de 3 heures) seront indemnisées aux clubs employeurs de la même manière que les autres interventions de l'ETD 44.

L'indemnisation globale au club s'effectuera au terme de la saison sportive 2018-2019